

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Jeudi 16 avril 2026****CONVOCATION**

Date : 10 avril 2026

Affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 32

Votants : 33

Pouvoir : 1

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi seize avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Joël MOREAU – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Didier PILLETTE – Mme Nadège FAUL – M. Bernard BONI – Mme Carole BOULANGER – M. Alphonse PAGNON – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Rodolphe MIET – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Gérard BRUNEL – Mme Sophie-Anne GUILHAUME – M. Thierry MALHERBE – Mme Cécile PIGNOL-MASSON – M. Julien DOLFI – Mme Carole BREVET – M. Arthur GILLET – Mme Lysiane RESSEGUIER – M. Jean DELCROIX – Mme Gaëlle LAZENNEC – M. Laurent MOLVOST – Mme Carole LE BOUILLONNEC – M. Alain KANJOU – Mme Martine LALO – M. Edwin LEGRIS – Mme Carine PELEGRIN.

Absent représenté

M. Mathias COUMERT Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2026-04-30

OBJET : TARIFS D'ACCUEIL EN STRUCTURE PETITE ENFANCE DES ENFANTS PLACÉS PAR L'AIDE À L'ENFANCE (ASE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que suite à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales, une mise à jour du règlement de fonctionnement des EAJE est requise :

- ***Pour l'accueil des enfants placés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)***
- ***Pour les familles ayant des ressources nulles ou inférieures au plancher de ressources***
- ***Pour les personnes non allocataires ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaires***

Considérant que suite à la circulaire N°2019-005 en date du 5 juin 2019, ce type d'accueil a une tarification à l'heure spécifique. Elle s'appuie sur le plancher de ressources que publie chaque année la CAF. Le montant de ressources plancher à retenir est égal au RSA socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Considérant que pour 2026, le plancher est égal à 814,62€.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs pour l'année 2026 pour les enfants placés par l'ASE.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT